Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260507-D202620-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mil vingt-six, le sept mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 28 avril 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.
Nombre de conseillers : 19
Présents : 18 : Karoline CORRE, Vanessa DORVAL, Isabelle FRAVAL, Chantal GUENNEC, Daniel HANOCQ, Yannick HERLEDAN, Aurore LANGLAIS, David LE BOUR, Jonathan LE GOFF, Sylvie LIJOUR, Stéphane MARION, Marie-Laure PENN, Jérémy PERRON, Pauline SALAÜN, Roland TANGUY, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTE, Elina VANDENBROUCKE.
Excusée : 1 : Audrey LE CALVÉ qui a donné procuration à Elina VANDENBROUCKE.
Secrétaire de séance : Karoline Corre.

DÉLIBÉRATION 2026/20
DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Madame la Maire indique que, conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs dans chaque commune : elle est composée de 7 membres pour les communes de moins de 2000 habitants : la Maire, Présidente de la commission, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.
La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.
Les commissaires sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
Sur la proposition de Madame la Maire,
Entendu cet exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents
Par 19 voix POUR

ÉTABLIT la liste de propositions des contribuables appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs de la façon suivante :

TITULAIRES			
	Civilité	*Nom*	*Prénom*
1	Mr	FRAVAL	André
2	Mme	COROLLER	Sylvie
3	Mr	TALLEC	Serge
4	Mr	BRUSADIN	Christian
5	Mme	FENEROLLES	Catherine
6	Mr	TANGUY	Emmanuel
7	Mme	ROSTREN	Solène
8	Mr	LECONTE	Sylvain
9	Mme	LE MIGNON	Catherine
10	Mr	SIVY	Gwénaël
11	Mme	LE DOEUFF	Katia
12	Mr	LETUPPE	Gilbert

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260507-D202620-DE

SUPPLÉANTS			
	Civilité	*Nom*	*Prénom*
13	Mr	LE SAUZE	Michel
14	Mme	LE JOUBIOUX	Jocelyne
15	Mr	LE COZ	Vincent
16	Mme	VILLARD	Geneviève
17	Mr	ROTILLON	Claude
18	Mr	DUPONT	Erwan
19	Mme	SIVY	Stéphanie
20	Mr	LE BERRE	Antoine
21	Mr	LE DERRIEN	Patrick
22	Mme	GARCES RAULET	Stéphanie
23	Mr	THIEC	André
24	Mme	CADORET	Christelle

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 7 mai 2026

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture, le 11/05/2026
De la publication le 11/05/2026